

depuis 1999, s'est montrée plus sensible à obtenir l'abaissement progressif des droits de douane applicables au secteur automobile (35 %), aux machines-outils (14 à 20 %), aux produits pharmaceutiques (14 %) qu'à la sauvegarde du secteur agricole. Depuis quelques mois, elle tente de rassurer tout à la fois les États récalcitrants, les agriculteurs, et la société civile, en brandissant les clauses de sauvegarde qu'elle a obtenues du Mercosur. Permettront-elles d'atténuer les dommages collatéraux que risque de produire l'entrée en vigueur des futurs accords ? À nouveau, le diable se cache dans les détails.

Clauses aléatoires ?

Tout d'abord, une clause de sauvegarde concernant les produits agricoles sensibles (viandes bovine, ovine et porcine, fromage, etc.) permettrait à la Commission de diminuer les quotas des pays du Mercosur en cas d'augmentation trop conséquente des produits importés (10 % par rapport à l'année précédente) ou de diminution des prix (10 % par rapport à l'année précédente).

Un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union devrait baliser les pouvoirs de contrôle qui reviendront à la Commission. L'État concerné, voire le secteur agricole affecté, pourra tirer la sonnette d'alarme et, partant, solliciter que la Commission initie une enquête, au terme de laquelle cette dernière pourrait imposer aux produits en provenance du Mercosur des mesures provisoires, voire définitives de maximum 4 ans. Or, ces mesures ne pourront être adoptées que dans des "circonstances exceptionnelles" et que s'il est prouvé que les importations causent un "dommage sérieux à l'industrie de l'Union".

A priori, les effets d'une augmentation conséquente des importations de bœuf argentin sur la production bovine wallonne ne permettront pas d'enclencher la procédure. En outre, la Commission pourrait se heurter à des difficultés pratiques pour vérifier le dépassement des seuils de 10 %, s'agissant de la détermination, de l'étendue et de la temporalité des marchés affectés par les produits agricoles importés. Enfin, elle sera la seule à décider d'appliquer les mesures de sauvegarde, les États affectés et les secteurs concernés

ne pouvant que solliciter son intervention.

Inédit en droit du commerce

Obtenu au terme des négociations par le Brésil, un régime de rééquilibrage, passé inaperçu, soulève encore davantage de controverses. Quasiment inédit en droit du commerce international, ce régime permettrait aux États du Mercosur d'obtenir des compensations dans le cas où leurs attentes en termes d'augmentation de leurs explorations ne seraient pas rencontrées en raison de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif juridique européen (l'interdiction d'un pesticide). L'État lésé ne devra pas démontrer la violation d'une obligation prévue par les traités commerciaux ; la seule atteinte à ses attentes légitimes

suffira. Cerise sur le gâteau, ces contentieux seront tranchés par un tribunal arbitral et non par une juridiction internationale. Source de divergences d'interprétation entre la Commission européenne et le Brésil, ce mécanisme pourrait non seulement mettre en cause plusieurs règlements climatiques et environnementaux, adoptés en 2024, lesquels ne sont pas encore entrés en vigueur dans leur intégralité, mais aussi induire, à l'avenir, un risque d'inhibition normative.

On reste sur sa faim

Quant aux clauses de durabilité, elles nous font rester sur notre faim... Certes, la mise en œuvre de l'accord de Paris constitue "un élément essentiel" des relations politiques et commerciales entre les deux blocs, mais le degré d'efforts à fournir par le Mercosur et par l'Union pour ne pas dépasser le seuil d'augmentation de 2 °C n'est pas précisé. Les autres clauses de durabilité, que ce soit celles des travailleurs, des consommateurs, de l'environnement, n'ont pas de portée contraignante, à l'exception de celle interdisant d'ici 2030 la déforestation, particulièrement prononcée en Bolivie et au Brésil.

À ce stade, on est en droit de se demander si ces clauses ne sont qu'un miroir aux alouettes. Dans sa précipitation à aboutir, après des années de tractations laborieuses à la conclusion de nouveaux accords avec le Mercosur et de tentatives pour repositionner l'Union sur l'échiquier politique mondial, la Commission européenne ne risque-t-elle pas de brader l'intérêt général qu'elle est censée défendre ?

Les clauses de sauvegarde permettront-elles d'atténuer les dommages collatéraux que risque de produire l'entrée en vigueur des futurs accords ? Le diable se cache dans les détails.

Le diable se cache dans les détails. Les clauses de sauvegarde permettront-elles d'atténuer les dommages collatéraux que risque de produire l'entrée en vigueur des futurs accords ? Le diable se cache dans les détails.

CHRONIQUE

Connaissez-vous le syndrome de saint Georges à la retraite ?

■ Cette histoire est dévoilée par Samuel Fitoussi dans son essai "Pourquoi les intellectuels se trompent". Pathétique.



Nadia Geerts
Essayiste

J'ai découvert avec amusement, dans le dernier essai de Samuel Fitoussi *Pourquoi les intellectuels se trompent*, l'existence d'un curieux syndrome : celui de saint Georges à la retraite.

L'histoire de saint Georges se déroule à l'époque médiévale, à Silène, en Libye, et plus particulièrement aux abords d'un étang habité par un énorme dragon à l'appétit insatiable. Pour calmer sa faim vorace, les habitants se voient contraints de lui sacrifier leurs moutons et leurs chèvres, mais un jour, il n'y plus le moindre bétail pour nourrir le monstre. Les villageois n'ont alors d'autre choix que de commencer à lui sacrifier leurs propres enfants, qu'ils désignent par tirage au sort. Et c'est lorsque le sort désigne la propre fille du roi, la princesse Silène, que saint Georges entre en scène, selon la légende racontée par Jacques de Voragine, évêque de Gênes. Se présentant envoyé par Dieu, saint Georges offre en effet de débarrasser les habitants du dragon. À cela, il ne met qu'une condition : qu'ils se fassent tous baptiser. Ce qu'ils firent évidemment, suite à quoi saint Georges affronta le dragon, l'apprivoisa, puis le tua.

Nos esprits modernes ne manqueraient pas, certainement, de questionner la moralité de ce chantage à la conversion exercé sur de malheureux habitants aux abois, mais passons sur cet anachronisme : la légende de saint Georges représente évidemment la lutte du bien contre le mal.

Et si elle ne dit pas ce qu'il advint ensuite du valeureux héros, le philosophe australien Kenneth Minogue s'est chargé dans *The Liberal Mind* d'imaginer la suite de l'histoire : grisé par son succès, saint Georges part à la recherche d'autres dragons à vaincre. Et il en trouve bien sûr – ne dit-on pas que "Qui cherche trouve ?" – mais ceux-ci sont de plus en plus petits et de moins en moins dangereux, jusqu'à ce que saint Georges sombre dans la folie, pourfendant de son épée vengeresse des dragons imaginaires tandis que seul le vide se dresse devant lui. Pour Minogue en effet, qui interroge les fondements philosophiques du libéralisme moderne, il existe quelques grands "dragons" historiques, tels que le despotisme, l'intolérance religieuse ou l'esclavage, mais les libéraux – on parle ici de libéraux au sens philosophique, et non d'une famille politique particulière – se sont avérés, du fait de leur recherche de la pureté morale, incapables de prendre leur retraite une fois ces dragons vaincus.

Le paradoxe de Tocqueville

Et c'est pourquoi Fitoussi voit dans le syndrome de saint Georges à la retraite un lien avec le paradoxe de Tocqueville, selon lequel, lorsque les inégalités réelles s'estompent dans une démocratie, la moindre inégalité qui subsiste devient plus visible, douloureuse et littéralement intolérable.

Quant à moi, face à la prolifération dans le débat public de ce que Leo Strauss appelait la *reductio ad Hitlerum*, je m'interroge : certains de nos antifascistes autoproclamés actuels ne sont-ils pas atteints eux aussi du syndrome de saint Georges à la retraite, pourfendant à tour de bras des dragons de plus en plus petits et de moins en moins menaçants ?

Certes, le pathétique saint Georges à la retraite prête à sourire, avec son obstination à donner de grands coups d'épée dans le vide. Mais c'est parce qu'on néglige de considérer le point de vue du dragon. Non pas l'épouvantable dragon de l'époque de gloire de saint Georges, mais les petits dragons qui ont égayé sa pension. De petits dragons qui, non seulement n'ont aucune prétention sur la chair d'aucun enfant, mais encore ne demandent parfois qu'à pouvoir barboter dans leur étang et, de temps à autre, participer avec les villageois de Silène à des discussions sur la meilleure manière de gérer ensemble le village.

Et là où la fable devient vraiment triste, c'est quand on constate que pendant ce temps, de véritables dragons menaçants s'empiffreront à quelques encablures de Silène, fort amusés de constater qu'ils échappent totalement à la vigilance de nos saint Georges à la retraite.